

- 6. Dans l'autocar lors de ta montée :
  - Tu embrasses les copains , les copines et tu discutes
  - Tu dis bonjour au conducteur, tu vas tout de suite t'asseoir et tu mets ta ceinture de sécurité
  - Tu gardes ton sac au dos et tu cognes tous les visages avec
  
- 7 La Loi prévoit une amende de 135 euros pour les personnes qui ne mettent pas leur ceinture de sécurité
  - Ce n'est pas grave c'est le conducteur qui paiera
  - Je n'ai pas d'argent, je suis mineure donc je ne crains rien
  - Mes parents ne vont pas du tout apprécier de payer 135 euros
  
- 8. Si tu abîmes ou détruis , quelque chose dans l'autocar, ou ailleurs, qui paiera la facture pour la remise en état ?
  - Le conducteur
  - Tes parents
  - Toutes les familles
  
- 9. Lors du trajet, dans l'autocar, entre mon domicile et mon établissement scolaire je peux :
  - Chahuter, crier, mettre la musique à fond pour que tout le monde apprécie. D'ailleurs tout le monde aime ma musique
  - Ne pas déranger le conducteur afin qu'il n'ait pas d'accident en conduisant
  - Continuer ma nuit car elle a été trop courte, j'ai joué avec ma console une bonne partie de la nuit
  
- 10. En cas d'indiscipline et du non respect du règlement dans l'autocar tu peux :
  - Gagner le dernier téléphone portable qui vient de sortir
  - Etre interdit de permis de conduire
  - Etre exclu temporairement ou définitivement de l'autocar